

### Septembre / Octobre 2009



#### Sommaire :

#### PAGE 1

- Horaires
- Chèques Vacances
- Fermetures
- Températures



HORAIRES	Hors vacances scolaires	Petites vacances scolaires	Vacances Juillet/Août
Lundi	12h15 / 13h30*	11h00 / 18h00	9h00 / 18h30
Mardi	18h30 / 20h45	14h00 / 20h45	14h00 / 18h30
Mercredi	15h00 / 17h45	15h00 / 17h45	14h00 / 18h30
Jeudi	12h15 / 13h30*	11h00 / 18h00	9h00 / 18h30
Vendredi	17h00 / 20h45	14h00 / 20h45	14h00 / 18h30
Samedi	15h00 / 18h45	10h00 / 12h00 15h00 / 18h45	10h00 / 12h00 14h00 / 18h30
Dimanche	10h00 / 12h30	10h00 / 12h30	10h00 / 12h30

\* Grand Bassin uniquement Fermeture de la caisse 30 minutes avant les horaires indiqués ci-dessus.

MAIRIE DE SAINT/MALO  
Direction des Sports  
Piscine Municipale du Naye

## Nouveau



La Piscine Municipale du Naye accepte le paiement par chèques - Vacances.

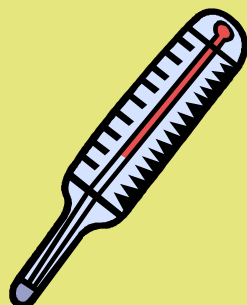
**Attention :**  
l'établissement ne rend pas la monnaie.

La Direction.

**Vacances de la Toussaint**  
Du 26 octobre au 4 novembre inclus



#### Températures des Bassins



Grand Bassin : 27°5  
Petit Bassin : 29°5

#### FERMETURES\*

Samedi 19 septembre : Aquathlon  
Dimanche 1er novembre : Férié  
Mercredi 11 novembre : Férié

\* Sous réserve de modifications

#### PAGE 2

- Tarifs
- ATTENTION :  
Règlement Intérieur :  
**Short Interdit !!!**
- Hygiène

#### Rappel

Inscriptions aux activités municipales à compter du 31 août. (Cf tableau bulletin info n°18)

#### Nouveau

Le Vendredi ouvert dès 17h00 en période scolaire et le Dimanche ouvert jusqu'à 12h30.

# Pratique :

## TARIFS

Adultes : - 2,50 € une entrée  
- 19,10 € 10 entrées

Enfants de 4 à 17 ans inclus :  
- 1,80 € une entrée  
- 11,50€ 10 entrées

Groupes - 1,55 € \* (8 personnes minimum encadrées les mardis/vendredis matins)

Cours Futures mamans :  
- 6,10 € une séance  
- 29,50 € 5 séances

Cours collectifs : 88,00 €

Cours individuels (entrées comprises) :  
- 14,50 € une séance  
- 58,00 € 5 séances  
- 95,00 € 10 séances

Sauna - 4,00 € + coût d'entrée



Attention – Pour des raisons d'hygiène, seuls les maillots de bain sont autorisés à la piscine municipale du Naye. Fini le short ou le caleçon pour une meilleure qualité de l'eau !

**Seul le maillot de bain est autorisé.**



# Hygiène

## Quelques idées pour nous aider à maintenir Votre Piscine Propre.

- Utiliser les tapis d'entrées pour les chaussures
- Respecter les zones « pieds chaussés / pieds nus »
- Utiliser les poubelles pour les papiers, chewing-gum, bouteilles de shampoing, cheveux lors du coiffage ...
- Essorer son maillot de bain au dessus d'une bonde et non dans les cabines
- Penser à tirer les chasse d'eau dans les toilettes
- Ne pas hésiter à se chausser de claquettes.

## Pourquoi la douche avant de se baigner ?

- Pour enlever : crème, déodorant, transpiration ... autant de particules qui ne seront pas ainsi au contact de l'eau des bassins et ne produiront pas de substances désagréables lors de leur destruction par le chlore (yeux rouges ...)
- Pour éliminer cheveux et poils, afin d'éviter de les retrouver à la surface de l'eau, avant qu'ils ne soient évacués par les goulottes de surface.